



DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

Arrondissement de Nevers

MAIRIE DE CHEVENON

03 86 68 72 75

mairie.chevenon@wanadoo.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE 2026-008

Portant autorisation de voirie

Le maire de Chevenon,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de BBF Réseaux représenté par M PETRE Mattéo en date du 05 février 2026, qui souhaite effectuer des travaux de terrassement en occupant temporairement le domaine public au niveau du rond-point de la vieille tour

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1 Du 02 mars 2026 au 03 avril 2026, l'entreprise BBF Réseaux est autorisée à procéder aux travaux de terrassement pour le branchement électrique sous accotement au niveau du poste de transformation au niveau du rond-point de la Vieille Tour ;

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Le stationnement sera interdit Route de Nevers à partir de l'intersection de la route des cassines jusqu'au parking poids lourd allée des Tilleuls. Seul l'entreprise BBF sera autorisé à stationner leurs véhicules

- circulation : La circulation sera ralentie au niveau du rond-point de la Vieille tour en raison de l'empiètement des véhicules de l'entreprise BBF Réseaux

Article 3 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise BBF Réseaux.

Article 4 : L'entreprise BBF Réseaux occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 6 : M. le commandant de gendarmerie, M. le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chevenon,
Le 18 février 2026

Le Maire
Emmanuel LOCTIN

